

PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE REVISER LA GRILLE DES SALAIRES DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DE RECHERCHE ET DE PRODUCTION D'HYDROCARBURES

L'an deux mil dix-sept et le dix-sept février, se sont réunis dans la salle de réunion de Chevron à Pointe-Noire, les membres de la commission mixte paritaire chargée de réviser la grille des salaires conformément à l'arrêté n°12826/MTSS/CAB du 27 Décembre 2016.

Après débats, les membres de la commission ont convenu de ce qui suit :

- 1- Augmentation générale de la grille des salaires de 2 %
- 2- Date de prise d'effet de cette augmentation arrêtée au 1^{er} janvier 2016
- 3- Pour les négociations des années futures, le taux d'inflation considéré (taux d'inflation consolidé – ensemble) est celui publié par l'Institut National de la Statistique (Ministère en charge du Plan). Ce taux sera arrondi au dixième (10^{ème}) supérieur.
- 4- A défaut du taux d'inflation publié par l'Institut National de la Statistique, les parties conviennent de se référer à celui publié par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale.
- 5- Les prochaines négociations auront lieu dans un délai maximum de deux (2) mois qui suit la date anniversaire du dépôt de la convention collective. Le taux d'augmentation de l'année antérieure, une fois négocié, sera appliqué sur les salaires à compter du 1^{er} janvier de l'année en cours.

En foi de quoi, le présent protocole d'accord a été établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Pointe-Noire le 17 février 2017

Pour la Partie Patronale

TITULAIRES

M. Yvon Bourge BASSADI (ENI)

M. Gatien DZEBAS (TOTAL)

Mme Mireille NGONO (CHEVRON)

M. Serge LAMINI (PERENCO)

Pour la Partie Syndicale

TITULAIRES

M. Bello Bellard ELAULT (C.S.T.C)

M. Aimé Albertin MABA (C.S.C)

M. Jean Bernard MALOUKA (COSYLAC)

M. Jean-Claude TCHIBINDA (FESYMEPS)

SUPPLEANTS



Mme Shadia DINGHAT (SOCO)



M. MABIKA Sébastien (ENI)



Mme Laurence MIKOUIZA YOYO (TOTAL)

SUPPLEANTS



M. Christian ITSOUA (FETRAMIP)



M. Roland BELLA-TSOUEKO (FETRAMIP)



M. Didier MABIALA (FTPP)



M. Olaff MABIALA-KENGUE (FESYMEPS)

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION



Jean Kollet MOUSSAVOU
Directeur Départemental du Travail du Kouilou et de Pointe Noire

